



COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT et CTPS sport du 03 juin 2016

Cette réunion s'est déroulée en 2 temps avec une CAP propre aux professeurs de sport le matin (titularisations et demandes de révision de notes essentiellement) et une formation conjointe PS et CTPS l'après-midi pour étudier les demandes de mutations.

En déclaration liminaire

La FSU rappelle que les actes de gestion de la CAP des PS subissent les effets conjugués du passage en force du gouvernement sur la loi travail, qui entraîne l'ajournement de certaines CAP en raison de mouvements de grève qui s'installent dans la durée, et **des tensions engendrées par la DRH des ministères sociaux**, qui s'entête sur des modifications concernant les règles d'avancement et d'accès à la hors classe. Nous insistons sur le fait que les avancements d'échelon auraient été examinés au mois de mars et l'accès à la hors classe aujourd'hui, si la DRH n'avait pas décidé de changer les règles en cours d'année ! En effet, l'ensemble des représentants du personnel siégeant à la CAP avait demandé de ne rien modifier en 2016 mais accepté de participer à un groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des critères pour préparer 2017 sur des bases intégrant PPCR (Parcours Professionnels Rémunérations Carrières). Comme nous l'avons déjà indiqué, certains collègues ont choisi leur date de départ en retraite en fonction de la promotion escomptée en 2016, au regard d'un barème qui a été publié dans une note de service pour 2016 dont toute la profession a été destinataire. Le SNEP-FSU accompagnera d'ailleurs les collègues qui auraient dû être promus au regard du barème annoncé, comme il l'a déjà fait par le passé.

Les **mesures PPCR** sont désormais officiellement actées pour les professeurs et agrégés de l'Education Nationale et nous demandons la fidèle réplique pour les professeurs de sport, CTPS et CEPJ en tant que corps statutairement assimilés, comme cela avait eu lieu en 1990, lors des mesures Jospin.

La **réforme territoriale** est violente et les **agents en souffrance** sont chaque jour plus nombreux. Beaucoup de collègues travaillant dans les DR des régions fusionnées cherchent à partir, tandis que des postes en CREPS restent vacants faute de candidats. On voit aussi des CTS, notamment dans les fédérations où ils sont peu nombreux, à la limite de l'implosion car croulant sous la charge de travail et redoutant des déplacements accrus en raison de l'élargissement de leur territoire d'intervention. La réforme est mise en place de façon très différente d'une région à l'autre. Les agents en services sont entrés dans la phase de prépositionnement ; ils n'ont que quelques jours pour candidater sur des « fiches de poste » souvent imprécises voire erronées, tandis que l'administration fait fi des statuts des PTP et de leurs contrats d'objectifs. C'est inadmissible !

Quant au **dialogue social**, l'envoi d'un courriel d'invitation pour participer à un groupe de travail sur les barèmes, qui annonce d'ores et déjà les critères retenus, est une nouvelle provocation. Pourquoi reporter l'étude des promotions si l'administration a décidé des règles qu'elle mettra en place de toute façon ? C'est insupportable. L'Administration doit entendre les représentants du personnel et prendre en compte les éléments qu'ils apportent, notamment lors des CAP, au lieu de suivre aveuglément et en toutes circonstances l'avis des chefs de service.

Le SNAPS-UNSA, quant à lui, constate, à mi-mandat, l'absence de toute mesure positive pour les PTP sport, la répétition des attaques, la détresse des agents et les recrutements trop faibles qui pourraient conduire à l'extinction du corps. Il demande la transposition des mesures PPCR annoncées à l'Education Nationale et le respect du dialogue social.

L'Administration répond qu'elle ne connaît pas le calendrier PPCR et ne semble pas en saisir le caractère urgent. Concernant la modification des barèmes, elle reconnaît vouloir introduire l'avis des chefs de service. Sur les recrutements, la DRH est consciente des besoins et indique se battre

chaque année pour augmenter le nombre de postes ouverts et ramener le calendrier pour des nominations en septembre. Mais force est de constater qu'elle n'y parvient pas !

Révisions de notes (le matin)

La CAP est saisie de 9 demandes de révision de note et informée que 2 demandes examinées au mois de mars ont connu une issue favorable puisque les chefs de service ont accepté l'augmentation de la note des agents concernés, désormais maximale.

La FSU rappelle son attachement au strict respect de la procédure de notation et insiste sur le fait que l'évaluation de la valeur professionnelle d'un professeur de sport doit s'appuyer sur son plan d'actions (ou contrat d'objectifs), au regard des missions statutaires du corps, et non sur un ressenti d'une hiérarchie qui les ignore ou les sanctionne pour des motifs autres.

La demande d'une collègue permet d'évoquer le **non-respect des engagements de la DRH** concernant le non renouvellement de son détachement à Jeunesse et Sports. Cette situation a été évoquée lors de la précédente CAP et la DRH nous avait assurés que la collègue aurait la possibilité de faire valoir ses arguments avant que le ministère ne prenne sa décision de renouveler ou pas son détachement. Mais il n'en a rien été : la DRH a suivi l'avis du directeur sans jamais prendre contact avec l'agent concernée ! Malgré une visite sur site de M. Blondel, l'agent n'a pas été rencontrée. La DRH n'a d'ailleurs jamais pris contact avec elle - ni entretien téléphonique ni même un courrier - pour lui permettre de répondre aux arguments du directeur. Et c'est finalement par un appel téléphonique du rectorat que la collègue a appris sa réintégration, avec en principe une affectation comme prof d'EPS remplaçante - métier qu'elle n'a jamais exercé - dans son académie d'origine, qui n'est pas la région où elle vit ! De plus, contrairement à ce que le directeur prétend, c'est le SNEP-FSU et lui seul qui accompagne cette collègue pour lui permettre de trouver un poste près de chez elle, avec des missions correspondant au mieux à ses compétences, pour les 4 années qui lui restent avant la retraite. La DRH reconnaît que l'agent a toujours été très bien évaluée et propose une augmentation de 1 point « au regard des services rendus » ... maigre consolation !

Pour les autres demandes, à l'exception de 2 situations pour lesquelles la DRH demande un report pour obtenir davantage d'informations (de la part de la direction évidemment), elle s'entête dans sa ligne de conduite consistant à ne jamais mettre en cause l'avis d'un chef de service, proposant systématiquement le maintien de la note. Les représentants du personnel protestent. La DRH continue et va plus loin, niant l'obligation de respecter les missions statutaires. La tension atteint son paroxysme lorsque M. Labedays, le président de la CAP, affirme une nouvelle fois que le « contrôle » fait partie des missions d'un professeur de sport et que le refus de s'y soumettre est passible de sanctions, y compris au travers de la notation ! Il trouve normal qu'un agent refusant de faire des contrôles et en conflit avec son directeur, soit sanctionné par une note qui correspond au minimum de l'échelon, tout en bas de la fourchette des « insuffisant », sans tenir compte du travail et des autres missions réalisées par l'agent tout au long de l'année. C'en est trop, les élus du personnel demandent une suspension de séance pour laisser le temps à l'administration de réfléchir à ce qu'elle affirme et aux conséquences d'une telle décision sur toute la profession...

Mais de retour dans la salle, nous constatons que l'Administration campe sur ses positions, ce sont les syndicats qui font des erreurs d'interprétation de tous les textes d'après M. Labedays. Dans ces conditions, tous les représentants du personnel s'en vont !

Mouvement (l'après-midi)

La FSU rappelle les principes qui l'animent : transparence et équité. Nous considérons que les mutations sont un acte important dans la carrière d'un agent et la mobilité est un droit pour tous les fonctionnaires. Il est impératif que tous les postes soient publiés au niveau national, selon la procédure « classique » et non via une publication locale réservée à certains ou encore en faisant paraître une fiche de poste sur la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP). Toutes les mutations doivent être examinées en CAP. Même dans le cadre de la réforme territoriale, l'absence de changement de résidence administrative ne suffit pas à contourner les règles des CAP, surtout lorsqu'il s'agit de muter un agent d'un service vers un établissement.

Nous exigeons le respect des profils de poste pour les formateurs en CREPS et écoles, le respect des compétences pour les CTS et l'instauration de règles pour les CAS.

Nous demandons à l'Administration de rappeler les règles qu'elle utilise pour ses propositions.

Et il s'avère que, comme nous l'avions pressenti lors de la réunion préparatoire du 20/05/16 et contrairement aux années précédentes, les mutations sont toutes conditionnées à l'avis du chef de service d'accueil ou du DTN pour les CTS. De plus, ceux-ci ne classent que les agents qui ont pris

contact directement avec eux. Nous refusons ce mode de recrutement qui s'apparente à celui qui existe dans le privé. Et si cette règle se confirme, il faut l'écrire dans la note de service sur les mutations.

De plus, comme l'an dernier, l'Administration est incapable d'indiquer si un poste libéré par mutation peut ou pas faire l'objet d'un remplacement par un autre collègue ayant candidaté. On le sait, le ministère chargé des sports n'a plus la main sur ses personnels et même les effectifs indicatifs ne sont plus pris en compte. Si un poste se libère, on se réfère a posteriori au plan de recrutement régional (tous métiers confondus) et, si le directeur régional JSCS reconnaît un besoin en PTP sport, il doit se mobiliser pour obtenir l'accord budgétaire du bureau SD1G à la DRH. Dans cette hypothèse, certains postes pourtant non vacants font l'objet d'un « tableau de mutations », c'est-à-dire que le candidat classé n°1 se voit proposer le poste s'il devient vacant dans l'année sans avoir besoin d'un nouvel examen en CAP.

Sur 168 collègues ayant fait une demande de mutation, 55 obtiennent satisfaction lors de cette CAP : 11 pour des postes de CAS, 33 pour des postes de CTS et 11 pour des postes en CREPS ou écoles. D'autres collègues sont classés dans des « tableaux de mutations ».

A l'issue du mouvement, 28 postes restent vacants : 3 font l'objet d'un report à la CAP de juillet tandis que les 25 autres n'ont pas trouvé preneur (pas de candidats ou candidats non retenus).

Titularisations

7 stagiaires issus des listes complémentaires 2013, 2014 et 2015 sont titularisés en juin 2016.

Autres points

La FSU avait alerté l'Administration sur les pratiques indignes et cavalières d'un DTN voulant mettre fin, du jour au lendemain, aux missions d'un CTS. Entraîneur sur un pôle France, le collègue a découvert que son DTN avait envoyé un mail aux parents des sportifs qu'il entraîne pour leur annoncer le départ de leur entraîneur 48h plus tard, alors même qu'aucune faute ne lui est reprochée ! EPA-FSU a écrit au ministre et attend toujours une réponse.

Par ailleurs, nous avons été très récemment alertés de faits graves de harcèlement dans un CREPS. Le ministre et le directeur du CREPS ont été saisis d'une demande de protection fonctionnelle de la part d'une des victimes. L'Administration se doit de réagir rapidement et répondre favorablement à la demande de l'intéressée. Elle doit prendre les mesures qui s'imposent pour faire cesser ces agissements et assurer la réparation du préjudice subi.

Enfin, nous attirons l'attention de la DRH sur la situation de 2 collègues, évoquée lors de la réunion préparatoire du 20/05/16 et qui candidatent au mouvement, dont la situation familiale devient incompatible avec l'exercice de leurs missions de CTS. S'ils n'obtiennent pas les mutations espérées, la DRH devra les aider à trouver une solution alternative satisfaisante.

8 agents intègrent le corps des professeurs de sport (intégration après au moins 2 ans de détachement pour 4 profs d'EPS et 1 militaire et intégration directe pour 3 profs d'EPS)

4 collègues changent de missions (CTR→CTN) au 1^{er} juillet 2016 (même service de rattachement)

1 collègue est réintégré après détachement sur contrat PO.

3 collègues demandent une disponibilité pour convenances personnelles

1 agent est radié du corps des profs de sport suite à demande de départ volontaire)

6 agents sont détachés sur contrats PO/HN

3 détachements : 2 agents auprès du GIP Paris 2024 et 1 agent auprès d'une collectivité

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)

En annexe : le tableau des mutations validées lors de cette CAP